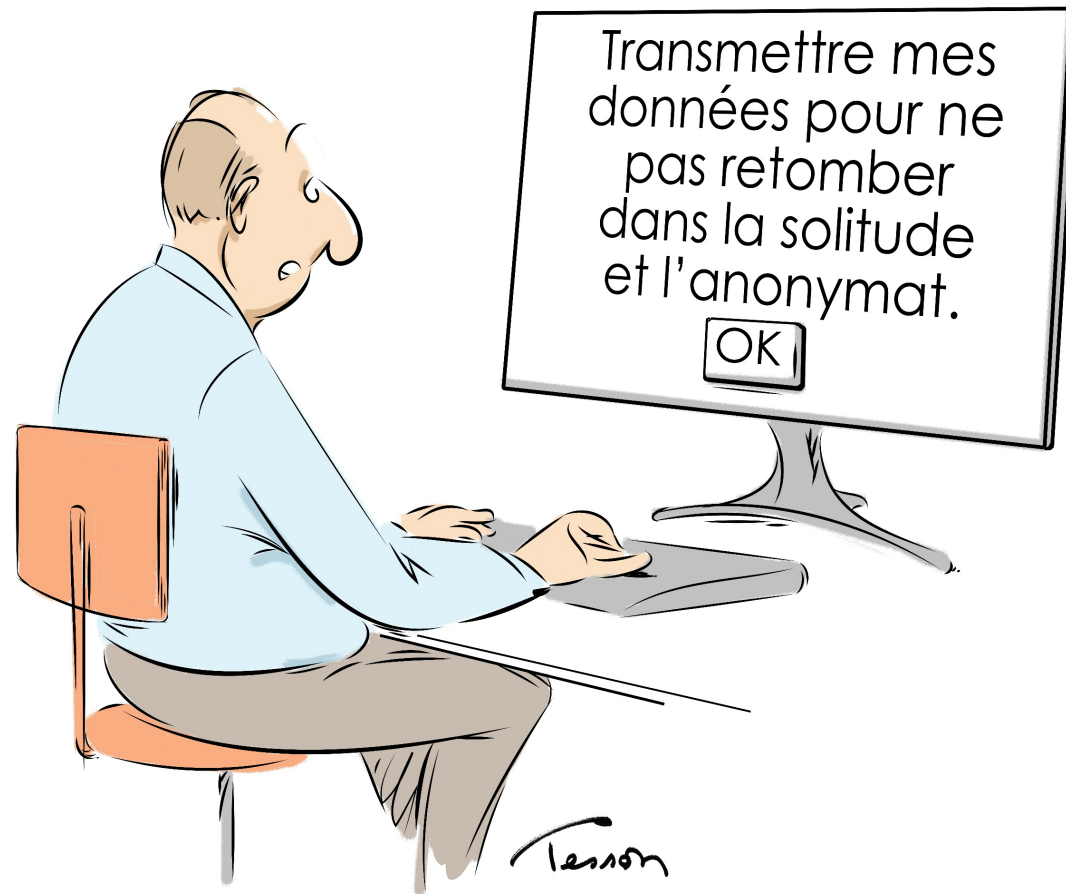


Le consentement et les collectivités territoriales

Commune de Bourran
5 mars 2019

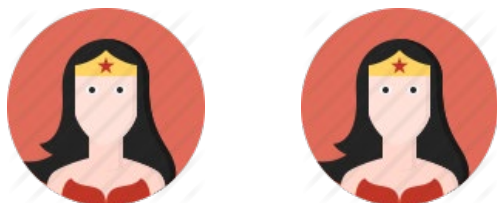
AFCDP



Le consentement doit être libre.

1 – Présentation de la mission RGPD

➤ **La désignation du délégué à la protection des données:** 1^{ère} étape dans la démarche de conformité.



➤ **Le RGPD:** outil de travail au quotidien

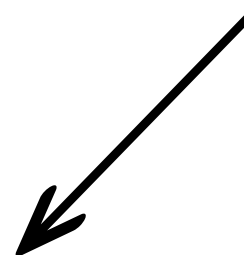
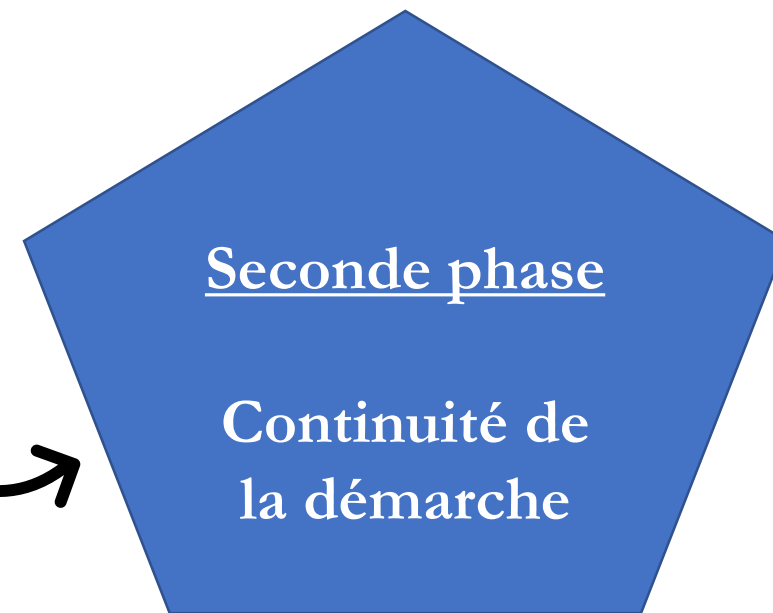
➤ **Les enjeux du RGPD** pour les collectivités: répondre aux besoins du monde d'aujourd'hui.

Forfait « Conseil et Moyens DPD»:

DPD interne déjà nommé par la collectivité

Forfait « DPD mutualisé »

DPD mutualisé avec le CDG 47.



1 – Présentation de la mission RGPD - Suite

Nombre de collectivités adhérentes	140 collectivités (dont 138 au forfait DPD mutualisé)
Nombre de pré-état des lieux réalisés	66 entretiens téléphoniques depuis le 15 janvier
Nombre de pré-état des lieux programmés	15 entretiens téléphoniques programmés jusqu'au 19 mars
Nombre de rapports envoyés	34 rapports proposés
Nombre de demande d'intervention acceptées	6 interventions validées
Nombre d'intervention réalisées	1 intervention en collectivité

2 – Les bases du traitement des données

Collectivités →
données
personnelles: liste
électorale, bulletins
de paies, état civil,
etc.



6 BASES LEGALES pour un traitement licite:

1. Le consentement de la personne concernée
2. L'exécution d'un contrat
3. Existence d'un texte légal
4. Sauvegarde des intérêts vitaux d'une personne
5. Exécution d'une mission de service public
6. Intérêt légitime

Le
consentement
n'est qu'une
base légale
parmi d'autres
autorisant le
traitement de
données.



RGPD

←
CONFORME

Le responsable de traitement doit choisir parmi les 6 bases juridiques: celle qui est la plus adaptée à la finalité du traitement.

3 – Le choix du consentement → exemple du bulletin municipal

Le RGPD : qu'est ce que le consentement ?

Manifestation de volonté d'une personne

- Libre,
- Eclairé
- Spécifique
- Univoque

Déclaration/acte positif clair
→ Traitement des données
personnelles.

Si on choisit de se baser sur le consentement :

SI la personne a un **CONTRÔLE** sur le traitement de ses données + un **CHOIX réel**

Qui ?

❖ **L'ADULTE MAJEUR.**

❖ **LE MINEUR:**

Enfant de - 15 ans: consentement conjoint enfant + du titulaire de l'autorité parentale

Enfant de + de 15 ans: consentement pour les réseaux sociaux, plateformes, newsletters.

3 – Le choix du consentement – suite

⚠ Le recueil du consentement est-il systématique ?

- ❖ **NON!** Le responsable de traitement a le choix entre 6 bases légales de traitement.

- ❖ **MAIS.... un consentement EXPLICITE** → Risque sérieux sur la protection des données:
 - * Données sensibles
 - * Prise de décision totalement automatisée

4 – LE CYCLE DE VIE DU CONSENTEMENT



La création
du
consentement



La
conservation
du
consentement



La fin du
consentement

Document écrit

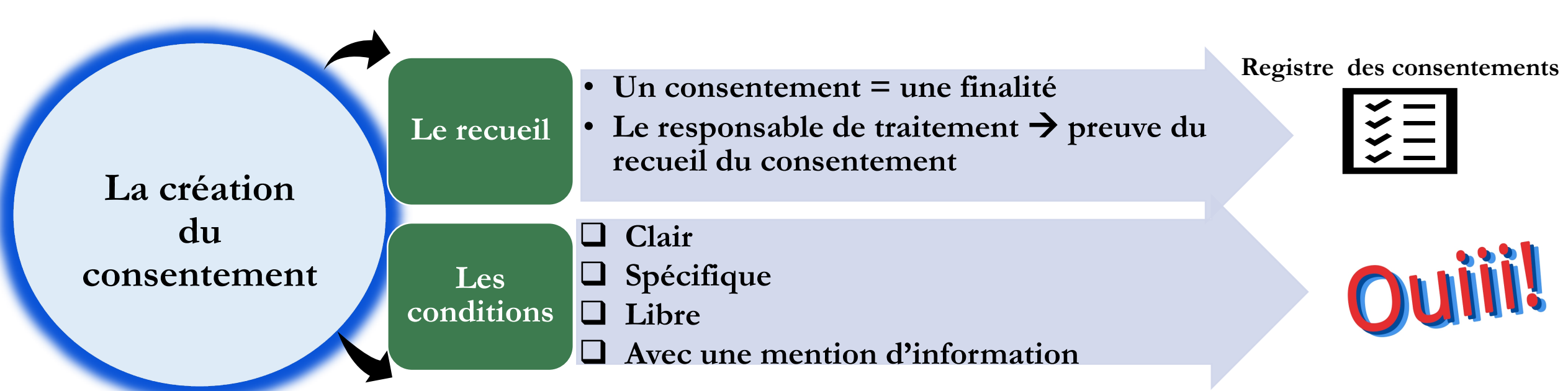


Preuve du
consentement +
durée de
conservation



Retrait possible
à tout moment





OUI 👍	NON 👎
<ul style="list-style-type: none"> → Acte positif clair → Accessible → Licite → Univoque → Libre → Informé → Spécifique → Compréhensible 	<ul style="list-style-type: none"> → silence, case cochée par défaut, inactivité, opt-in passif, → absence d'une liberté de choix, impossibilité de refuser, déséquilibre manifeste → acceptation des CGU, finalité exprimée de manière générale → jargon juridique ou technique excessivement pointu

OPT-IN	OPT-OUT
Si la personne ne dit pas « oui », c'est « non »	Si la personne ne dit pas « non », c'est « oui »

La
conservation
du
consentement

Combien de
temps garder
le
consentement
?

- **Durée de conservation** → finalité
- **Comment ?** Création d'un formulaire

Que devient le
consentement
recueilli avant
le 25 mai 2018
(RGPD) ?

- **Le consentement demeure valide:** s'il est en conformité avec les dispositions du RGPD à partir du 25 mai 2018.
- **Le consentement doit être actualisé:** s'il n'est pas en conformité avec le RGPD

La fin du consentement

Peut-on retirer son consentement ?

- **Peut être retiré à tout moment par l'administré** → Préciser la procédure de retrait dans le registre des consentements.
- **Aussi facile à retirer qu'il a été donné.**
- **Le consentement peut être retiré totalement ou partiellement** (pour une ou plusieurs finalités).

Le consentement est-il éternel ?

- **L'administration doit s'assurer que le consentement demeure valide**, tout au long de la vie du consentement.

4 – CONCLUSION

